

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 23 septembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°4

DÉCISION N° 1971/DEF/DCSSA/OSP/ORG

modifiant la décision n° 1674/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 25 mai 2011 relative aux possibilités d'attribution d'indemnités, de majorations et de primes au sein des centres médicaux des armées et interarmées.

Du 20 juin 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « organisation, soutien et projection » ; bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 1971/DEF/DCSSA/OSP/ORG modifiant la décision n° 1674/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 25 mai 2011 relative aux possibilités d'attribution d'indemnités, de majorations et de primes au sein des centres médicaux des armées et interarmées.

Du 20 juin 2011

NOR D E F E 1 1 5 1 2 2 8 S

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte modifié :

Décision n° 1674/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 25 mai 2011 (BOC N° 34 du 26 août 2011, texte 1 ; BOEM 620-0.2.1, 621-1.1.2, 621-2.2.1, 621-4.2.3.1.4).

Référence de publication : BOC N°39 du 23 septembre 2011, texte 4.

La décision n° 1674/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 25 mai 2011 est modifiée comme suit :

Les deux annexes qui figurent en pièces jointes annulent et remplacent les annexes II. et III. de la décision précitée.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « organisation, soutien et projection »,*

Pierre HUET-PAILHES.

**ANNEXE II.
CENTRES MÉDICAUX DES ARMÉES ET PRIMES.**

	PRIMES.										
	Indemnité pour services aériens.	Indemnité pour travaux en scaphandre ou dans l'air comprimé.	Indemnité journalière de service aéronautique.	Majoration pour services en sous-marins.	Majoration d'embarquement.	Indemnité de sujétions d'absence du port-base.	Prime de camp.	Indemnité forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne.	Indemnité pour services en campagne.	Indemnité de sujétion d'alerte opérationnelle.	
Centre médical des armées (CMA) et antenne.									x		Direction régionale du service de santé des armées (DRSSA).
CMA d'Angers - Le Mans - Saumur (Angers - Elbé).		X							X		BREST (BST)
Antenne médicale (AM) d'Angers - Verneau.									X		BST
AM d'Auvours.							X		X		BST
AM de La Flèche.									X		BST
AM de Fontevraud.									X		BST
AM de Saint-Herblain (1).									X		BST
Antenne du centre médical de prévention des armées (ACMPA) d'Angers.									X		BST
Antenne vétérinaire (AV) de Saumur.									X		BST
CMA d'Angoulême.									X		BORDEAUX (BX)

Site de Mérignac du CMA de Bordeaux.										X		BX
AV de Bordeaux.										X		BX
CMA de Bourges - Avord (Avord).			X							X	X	BST
AM de Bourges.										X		BST
AM de Châteauroux.										X		BST
ACMPA de Bourges.										X		BST
ACMPA de Neuvy-Pailloux.										X		BST
CMA de Brest - Lorient (Brest - Lanion).		X			X	X				X		BST
AM de Brest - Saint-Pierre.		X			X	X				X		BST
AM de Landivisiau.			X		X	X				X		BST
AM de Lanvéoc-Poulmic.			X		X	X				X		BST
AM de Lann-Bihoué.			X		X	X				X		BST
AM de Châteaulin (1).										X		BST
AM spécialisée de Lorient -Lanester.	X	X			X	X				X		BST
CMA de Brest.										X		BST
ACMPA de Lorient.										X		BST
AV de Brest.										X		BST
CMA de Brive.								X		X		BX
AM de Tulle (1).										X		BX
AM de Limoges (1).										X		BX
ACMPA de Limoges.										X		BX
AV de Gramat.										X		BX
CMA de Calvi.	X									X		TOULON (TOU)
CMA de Carcassonne.	X									X		TOU

	AM de Montlouis - Collioure.							X		X		TOU
	AM de Castelnaudary.									X		TOU
	AM Perpignan (1).									X		TOU
	CMA de Cazaux.			X						X	X	BX
	AM de Biscarosse.							X		X		BX
	ACMPA de Biscarosse.									X		BX
	ACMPA de Cazaux.									X		BX
	CMA de Charleville-Mézières.									X		METZ
	CMA de Cherbourg.			X						X		BST
	AM de Caen (1).									X		BST
	ACMPA de Cherbourg.									X		BST
	AV de Caen.									X		BST
	CMA de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand - Desaix).									X		LYON
	AM d'Issoire.									X		LYON
	AM de Varennes-sur-Allier.			X						X		LYON
	AM de Montluçon (1).									X		LYON
	AM de Clermont-Ferrand - Frobert (1).									X		LYON
	ACMPA de Clermont-Ferrand - Le Brezet.									X		LYON
	ACMPA de Clermont-Ferrand - La Blanchardière.									X		LYON
	ACMPA de Moulins.									X		LYON
	CMA de Colmar.									X		METZ
	AM de Meyenheim.									X		METZ

CMA de Creil.			X						X	X	SAINT GERMAIN EN-LAYE (SGL)
AM de Compiègne.									X		SGL
AM d'Amiens (1).									X		SGL
AM de Saint-Quentin (1).									X		SGL
CMA de Dijon (base aérienne).			X						X	X	METZ
AM de Chalon-sur-Saône.									X		METZ
AM d'Autun.									X		METZ
AM de Dijon - Deflandre (1).									X		METZ
ACMPA de Saint-Florentin.									X		METZ
CMA de Draguignan.									X		TOU
AM de Fréjus.									X		TOU
AM de Le Cannet-des-Maures.			X						X		TOU
AM de Canjuers.							X		X		TOU
AM de Nice - Roquebrune.			X						X	X	TOU
AM d'Antibes (1).		X							X		TOU
ACMPA de Draguignan.									X		TOU
CMA de Épinal - Luxeuil (Luxeuil).			X						X	X	METZ
AM d'Épinal.									X		METZ
CMA d'Évreux.			X						X	X	BST
AM de Rouen (1).									X		BST
ACMPA de Vernon.									X		BST
CMA de Gap.									X		TOU

AM de Digne-les-Bains (1).			X						X		TOU
CMA de Grenoble - Annecy - Chambéry (Grenoble - Varcès).									X		LYON
AM de Chambéry - Barby.									X		LYON
AM d'Annecy - Cran-Gévrier.									X		LYON
AM de Chamonix.			X						X		LYON
AM de Bourg-Saint-Maurice.									X		LYON
AM de Montbonnot - Saint-Martin.									X		LYON
AM d'Annecy - Dessaix (1).									X		LYON
AM de Chambéry - Lasalle (1).									X		LYON
AM de Grenoble - Gendarme Offner (1).									X		LYON
CMA d'Istres - Salon-de-Provence (Istres).			X						X	X	TOU
AM de Salon-de-Provence.			X						X	X	TOU
ACMPA d'Istres.									X		TOU
CMA de La Valbonne.							X		X		LYON
AM d'Ambérieu-en-Bugey.			X						X		LYON
CMA de Lille.									X		SGL
AM de Douai.									X		SGL
AM de Cambrai.			X						X	X	SGL
AM de Calais (1).									X		SGL
AM de Villeneuve-d'Ascq (1).									X		SGL
ACMPA de Lille.									X		SGL

Charlot (1).												
ACMPA de Mourmelon.										X		METZ
ACMPA de Brienne-le-Château.										X		METZ
AV de Châlons-en-Champagne.										X		METZ
Site de Suippes de l'AV de Châlons-en-Champagne.								X		X		METZ
AV de Sissonne.								X		X		METZ
CMA de Nancy (Ochey).			X							X	X	METZ
AM de Toul.										X		METZ
AM de Nancy - Drouot.										X		METZ
AM de Chenevières.										X		METZ
AEMI de Nancy.										X		METZ
ACMPA de Nancy.										X		METZ
CMA de Nîmes - Orange - Laudun (Nîmes - Garons).										X		TOU
AM d'Orange.										X		TOU
AM de Camaret.			X							X	X	TOU
AM de Laudun.										X		TOU
AM de Nîmes - Colonel de Chabrière.										X		TOU
AM de Nîmes - Garrigues.								X		X		TOU
AM de Montpellier (1).										X		TOU
ACMPA de Nîmes.										X		TOU
AV de Nîmes.										X		TOU
CMA d'Orléans - Bricy (Bricy).			X							X	X	BST
AM de Châteaudun.			X							X	X	BST
AM d'Orléans (1).										X		BST

AM d'Anglet.										X		BX
AM de Tarbes - Foix-Lescun (1).										X		BX
AM spécialisée de Bayonne.	X									X		BX
ACMPA de Pau.										X		BX
CMA de Phalsbourg.			X							X		METZ
AM de Dieuze.										X		METZ
AM de Bitche.							X			X		METZ
AM de Sarrebourg.										X		METZ
CMA de Poitiers - Saint-Maixent (Saint-Maixent-l'École).										X		BX
AM de Poitiers - Ladmiraault .										X		BX
AM de Fontenay-le-Comte.										X		BX
AM de Poitiers - Sous-Lieutenant Coustans (1).										X		BX
AM de Le Blanc (1).										X		BX
ACMPA de Poitiers.										X		BX
AV de Poitiers.										X		BX
CMA de Rennes (Cesson Sévigné).										X		BST
AM de Saint-Aubin-du-Cormier.								X		X		BST
AM de Saint-Jacques-de-la-Lande.										X		BST
AEMI de Rennes.										X		BST
ACMPA de Rennes - site de Rennes.										X		BST

ACMPA de Rennes - site de Bruz.									X		BST
AV de Rennes.									X		BST
CMA de Rochefort - Cognac (Rochefort - base aérienne).			X						X	X	BX
AM de Saintes.			X						X	X	BX
AM de Cognac.			X						X	X	BX
AM de Rochefort - Sous-Lieutenant Aubry (1).			X						X		BX
ACMPA de La Rochelle.									X		BX
CMA de Saint-Christol.									X		TOU
CMA de Saint-Dizier - Chaumont (Saint-Dizier).			X						X	X	METZ
AM de Chaumont - Semoutiers.									X		METZ
AM de Chaumont - Damrémont (1).									X		METZ
CMA de Saint-Germain-en-Laye.									X		SGL
AM de Houilles.									X		SGL
CMA de Strasbourg - Haguenau (Oberhoffen).									X		METZ
AM de Strasbourg - Lizé.									X		METZ
AM de Mutzig.							X		X		METZ
AM de Drachenbronn.			X						X	X	METZ
AM de Mülheim.								X	X		METZ
AM de Donaueschingen.								X	X		METZ
AM de Strasbourg - Sénarmont (1).									X		METZ
ACMPA de Gresswiller.									X		METZ
AV de Strasbourg.									X		METZ

CMA de Toulon.					X	X			X		TOU
AM d'Hyères - Vassoigne.									X		TOU
AM d'Hyères Aéro.			X		X	X			X		TOU
AM de Saint-Mandrier.		X		X	X	X			X		TOU
CMPA de Toulon.									X		TOU
Site de Cuers du CMPA de Toulon.									X		TOU
AV de Toulon.									X		TOU
CMA de Toulouse - Castres (Toulouse - Colonel Edmé).	X								X		BX
AM de Castres.	X								X		BX
AM de La Cavalerie.							X		X		BX
AM de Balma.	X								X		BX
AM de Pamiers.	X								X		BX
AM de Toulouse - Courrege (1).									X		BX
AM de Rodez (1).									X		BX
ACMPA de Toulouse.									X		BX
ACMPA de Balma.									X		BX
AV de Toulouse.									X		BX
CMA de Tours.			X						X	X	BST
AM de Romorantin.			X						X	X	BST
AV de Tours.									X		BST
CMA de Valence.									X		LYON
AM de Chabeuil.			X						X		LYON
CMA de Vannes - Coëtquidan (Coëtquidan).							X		X		BST
AM de Vannes.									X		BST
CMA de Ventiseri - Solenzara.			X						X	X	TOU

AM d'Ajaccio (1).										X		TOU
AM de Borgo (1).										X		TOU
CMA de Verdun (Thierville-sur-Meuse).										X		METZ
AM d'Étain.			X							X		METZ
AM de Commercy.										X		METZ
CMA de Versailles.										X		SGL
AM de Saint-Cyr l'École.										X		SGL
AM spécialisée de Satory (1).	X	X	X							X		SGL
ACMPA de Versailles.										X		SGL
CMA de Villacoublay.			X							X	X	SGL
Site de Clamart du CMPA de Paris/ensemble hospitalier militaire parisien (EHMP).										X		SGL
ACMPA de Bagneux.										X		SGL
ACMPA d'Arcueil.										X		SGL
CMA de Vincennes.										X		SGL
AM de Fontenay-sous-Bois.										X		SGL
AM de Bicêtre.										X		SGL
AM d'Aubervilliers (1).										X		SGL
AM de Rosny-sous-Bois (1).										X		SGL
AM de Maison-Alfort (1).										X		SGL
AEMI de Vincennes.										X		SGL
CMPA de Paris/EHMP (site de Saint-Mandé).										X		SGL

(1) Ces antennes se trouvent dans une emprise appartenant à la gendarmerie.

ANNEXE III.
CENTRES MÉDICAUX INTERARMÉES ET PRIMES.

	PRIMES.								
	Indemnité pour services aériens.	Indemnité pour travaux en scaphandre ou dans l'air comprimé.	Indemnité journalière de service aéronautique.	Majoration pour services en sous-marins.	Majoration d'embarquement.	Indemnité de sujétions d'absence du port-base.	Prime de camp.	Indemnité pour services en campagne.	
Centre médical interarmées (CMIA) et antenne.									Direction régionale du service de santé des armées (DRSSA).
CMIA des Antilles - Guadeloupe (Jarry).								X	Forces armées des Antilles (FAA)
Antenne médicale (AM) de Jarry (1).								X	FAA
CMIA des Antilles - Martinique (Fort-de-France).			X					X	FAA
AM de Fort-de-France (1).								X	FAA
CMIA des forces françaises de Djibouti (Ambouli).			X						Forces françaises de Djibouti (FFDJ)
AM de Brière-de-l'Isle.			X						FFDJ
AM de Monclar.			X						FFDJ
AM de Boulaos.			X						FFDJ
AM d'Arta.			X						FFDJ

CMIA de Polynésie française (Arue) (1).			X					X	Forces armées de Polynésie-française (FAPF)
AM de Faa'a.			X					X	FAPF
AM d'Arue (Lieutenant-colonel Broche).			X					X	FAPF
CMIA des éléments français au Sénégal (Dakar).					X				Éléments français au Sénégal (EFS)
AM de Ouakam.			X						EFS

(1) Ces antennes se trouvent dans une emprise appartenant à la gendarmerie.